

Membres du Conseil Municipal	
En exercice :	27
Présents :	24
Représentés :	3
Absents :	0
Ayant pris part au vote :	27

Séance publique du 20 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 juillet à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 13 juillet, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mme Danièle KAYA-VAUR.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Michèle DURAND-BAUDRAN, Delphine CATHALA, Mireille FERRY, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Laëtitia LACIPIERE, Marie-Claire LANDES, Sylvie LOPEZ, Magali POQUET, Marie-Thérèse PUECH-RICARD, Julie SOURRIBES, Francine TEISSIER.

Mrs Yannick BERTHOMIEU, Jean BRIDET, Patrick DURAND, Sébastien FABRE, Jean GARGUILLO, Charles HEENDRICKXEN, Marc HENRY-VIEL, Damien LAURENT, Alexandre MAZARS, Philippe PANIS, Martial VIALARET.

Absents-excusés :

M. Yannick GLANDUS, représenté par M. Marc HENRY-VIEL

M. Dominique ROMULUS, représenté par Mme Ghislaine CRAYSSAC

M. Maurice TEULIER, représenté par Mme Mireille FERRY

Absents :

Secrétaire de séance : Martial VIALARET

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de TOULOUSE.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Délibération n° DL20260701

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le président de séance rappelle qu'en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il est proposé au conseil municipal de désigner M. Martial VIALARET en qualité de secrétaire de séance pour la présente réunion, dont l'objet principal est l'élection du maire et des adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **De désigner** M. Martial VIALARET en qualité de secrétaire de séance pour la séance du 20 juillet 2026,
- **D'adopter** à l'unanimité

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception en préfecture
012-211201744-20260720-7_DL20260701-DE
Reçu le 21/07/2026

Le Maire,
Danièle KAYA-VAUR



Le secrétaire de séance
Martial VIALARET



Délibération certifiée exécutoire par : **2 1 JUIL. 2026**

- Sa transmission en Préfecture le :

- Sa publication :

o Affichée le : **2 1 JUIL. 2026**

o Retirée le :